

# Agula AC\*

Multi-surfaces  
haute concentration

\*Aigle HC

**Fiche technique**  
*Fiscia tecnica*

S'utilise en entretien régulier des surfaces stratifiées, vitres, mobilier. C'est un produit haute concentration pour une utilisation en flacon de 1 litre avec bouchon doseur ou doseur mécanique pré-régulé. Peut être utilisé pour les sols lavables non protégés par une émulsion. Il est sans effet sur les peintures, plastiques, panneaux stratifiés, caoutchouc, chromes, aluminium... Il élimine tous types de tâches : encre, rouge à lèvres, café, nicotine, graisses, noir de carbone, insectes écrasés... Peut également s'utiliser pour le nettoyage des sols.

## Mode d'emploi

**Surfaces : Salissures courantes :** 2,5 à 5 ml

**Salissures importantes :** 5 à 10 ml

Diluer dans un pulvérisateur de 750 ml. Pulvériser sur la surface à nettoyer, essuyer. **Sols :** Diluer 20 ml dans un seau de 8 litres d'eau. Mop, faubert, système de lavage à plat. Pas nécessaire de rincer sauf dans le cas de surface pouvant rentrer au contact de denrées alimentaires.

## Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L, Cubitainer de 10 litres carton de 12 doseurs 1L

## Données techniques

- Aspect : liquide limpide bleu foncé
- pH : 9,3 - 10,3
- Densité : 1,01 - 1,03

## Précautions

Usage professionnel uniquement.  
Éviter les projections oculaires.  
Ne pas utiliser pur.

## Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8). Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

20-11-2017 Ind. 1 ■

